



© Fotolia.com

CENTRE AIN UN FONDS POUR DOTER LES ENTREPRISES

permettant à une société, quel que soit son âge, en position de vulnérabilité, de renforcer ses fonds propres. Ainsi, ce dispositif doit permettre à l'entreprise de retrouver des conditions saines de fonctionnement financier, de restaurer sa rentabilité et ainsi, d'envisager sa réorganisation ou son développement, dans le but de consolider les emplois existants. Selon Alain Weber, de Centre Ain, en charge du dispositif,

Les entreprises locales peuvent bénéficier du prêt d'honneur transition, financement

la préfecture a constitué une cagnotte sur un compte à la Caisse des dépôts et consignations, avec les reliquats des conventions de revitalisation arrivées à terme sans que l'ensemble des fonds aient été utilisés. Fonds qui, normalement, auraient dû remonter au ministère. L'idée de ce fonds est de pouvoir continuer à financer avec cet argent, des actions locales. Dans le même ordre d'idée, le prêt d'honneur croissance, est destiné aux entreprises souhaitant accroître, diversifier ou moderniser leurs activités ou organisations, dans une volonté de créer de nouveaux emplois. Pour toute demande, l'entreprise intéressée peut contacter Centre Ain [Initiative](#).